Image not found or type unknown

Approbation des comptes de copropriété en AG

Par **GEFENA**, le **07/07/2021** à **00:26**

Le syndic a regroupé dans une même résolution l'approbation des comptes du budget ordinaire et de travaux réalisés. Est-ce légal ?

Les annexes jointes à la convocation font état pour ces travaux, de chiffres différents de ceux proposés dans la résolution. Est-ce toléré ?

Par ailleurs, les comptes d'autres travaux également terminés et notés dans les annexes n'ont pas été présentés à l'approbation. Est-ce possible ?

La résolution a été acceptée. Quels recours sont possibles ?

Par **youris**, le **07/07/2021** à **10:06**

bonjour,

si la résolution a été acceptée par la majorité requise des copropriétaires, la seule solution est de contester cette résolution devent le tribunal judiciaire.

qu'en pense le président de votre A.G. qui a signé le P.V. de votre A.G. donc accepté cette présentation.

en avez-vous parlé à des membres de votre conseil syndical ?

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés